



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°33/2025 du 28 avril 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les comptes de l'Entente intercommunale pour la STEP 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2024 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités de Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 24 mars 2025, afin de boucler lesdits comptes. Elles étaient représentées par M. Blaise Chapuis, syndic, MM. Renaud Vuarraz et Grégory Bréchon, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Les comptes de la STEP ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025.

Les comptes 2024 de la STEP présentent un total des charges de CHF 69'584.27 et un total des revenus de CHF 69'740.-, pour un résultat positif de CHF 155.73.

La participation communale s'élève à CHF 32'800.-, en diminution de CHF 3'900.- par rapport au budget et de CHF 12'000.- par rapport à 2023.

Principaux commentaires :

- **110.306** la journée technique des STEP vaudoises n'avait pas été budgétée, ce poste a été adapté pour 2025.
- **460.312** contrairement à l'année passée, les coûts de l'électricité n'ont pas subi l'augmentation prévue.
- **460.313** une seule livraison de chlorure ferrique.
- **460.314** réparation de la porte à deux battants. Cependant, des charges non prévisibles font dépasser le poste : remplacement du chauffe-eau, ainsi que du mélangeur de l'évier.
- **460.315** comme prévu dans le budget, solde du remplacement de la soufflante, ainsi que travaux sur le tamiseur et les pompes de relevage.
- **460.315.1** à l'inverse de 2023, ce poste est en baisse, car seuls deux nettoyages ont été nécessaires.
- **460.318.2** les vidanges des boues sont stabilisées grâce au nettoyage plus régulier des fosses.
- **460.380** reprise de l'attribution au fonds de réserve, comme budgété.
- **460.452** pas de mauvaises surprises, ainsi que quelques économies dans divers postes permettent la baisse des participations communales.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

Conclusion :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

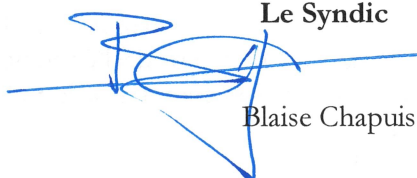
Vu le préavis n°33/2025, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

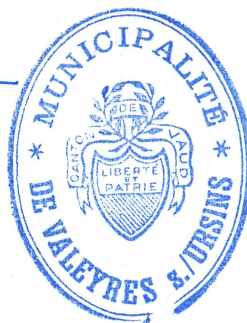
Décide

D'accepter les comptes pour l'année 2024 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas